



Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tél. 02 380 52 71 - fax 02 380 89 86

Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tél. 056 35 76 76 - fax 056 35 68 87

é-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques



- Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension (nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270) **RPA**
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGIE art. 271)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau publique de distribution (RGIE art. 276)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276 bis)

Propriétaire/gestionnaire/exploitant Nom	LATINIS		Prénom		Code postal	7090
Adresse	CHEMIN DU PIGNOLET 18		Commune	BLAINE LE COTTRE		
Installateur	PLATEAU & SAMPELS SPRL		Commune	BLAINE LE COTTRE		
N° de TVA	DE 0842 073 133					
ou n° carte d'identité	-	Date de remise	--- / --- / ---	Commune		
Lieu de la visite	LATINIS		Code postal	7090		
Adresse	CHEMIN DU PIGNOLET 18		Commune	BLAINE LE COTTRE		
Code EAN	□□□□□□□□□□□□□□□□		Distributeur d'électricité	ORES		
Type d'installation	<input type="checkbox"/> install. temporaire / raccordement provisoire pour chantier / festivités <input checked="" type="checkbox"/> unité d'habitation (maison, appartement, autres) <input type="checkbox"/> unité de travail domestique <input type="checkbox"/> parties communes d'un ensemble résidentiel					

Description générale du branchement	Description générale des circuits et leurs protections
U _{nom} (V ca/cc)	3x230V
Ø câble d'alim. (mm²)	6-2
I _{nom} branchement (A)	32A
Type d'interrupteur général	DIFF
Nombre de tableaux	1
Nombre de circuits terminaux	17
Type de prise de terre	PIQUETS
Protection diff. générale	4P 40/0,3A
Protection diff. supplément.	4P 40/0,3A
Appareils de chauffage fixes (nombre - kW) :	

Mesures	Appareil de mesure : appareil dont l'inspecteur est titulaire	Examen effectué suivant : procédure TD-E-01
Résistance de la prise de terre :	24,1 Ω	Niveau d'isolement (250/600/1000V) : > 1 MΩ
		Fonctionnement des protections différent. : OK / NOK
		Continuité conducteurs PE & : OK / NOK

Infractions (RGIE - art.) / Remarques (Rem.) :

NEANT

Visite supplémentaire à l'examen (réf.) : RAP

Conclusion

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (art. 271)

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :

Prochaine visite de contrôle au plus tard :	15.01.2018	Agent visiteur : (nom - n. - signature)		Date de la visite :	15.01.2018
---	-------------------	---	--	---------------------	-------------------



RAP-E-901F (01.07.2008)

TCC